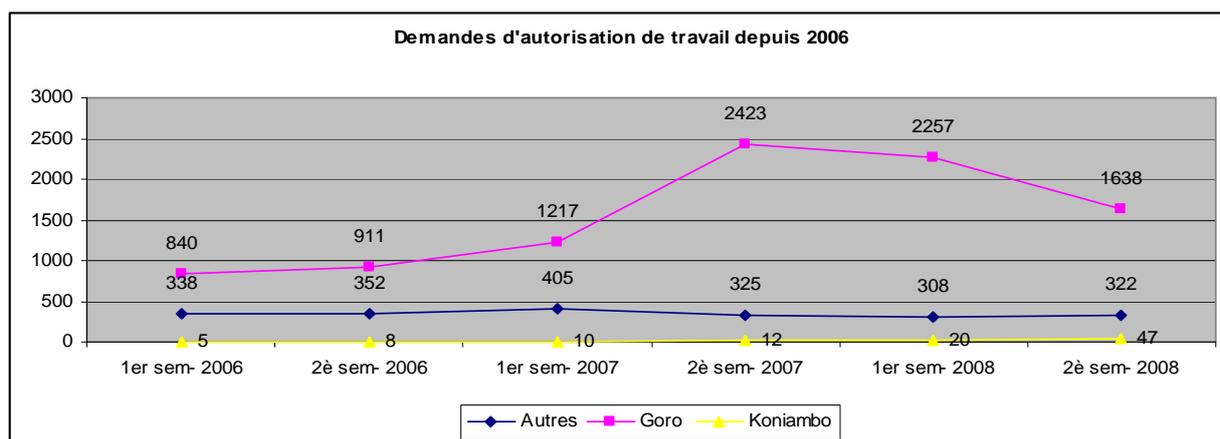


BILAN EMPLOI 2008

1. Travail des salariés étrangers

Nombre de demandes d'autorisation de travail de salariés étrangers

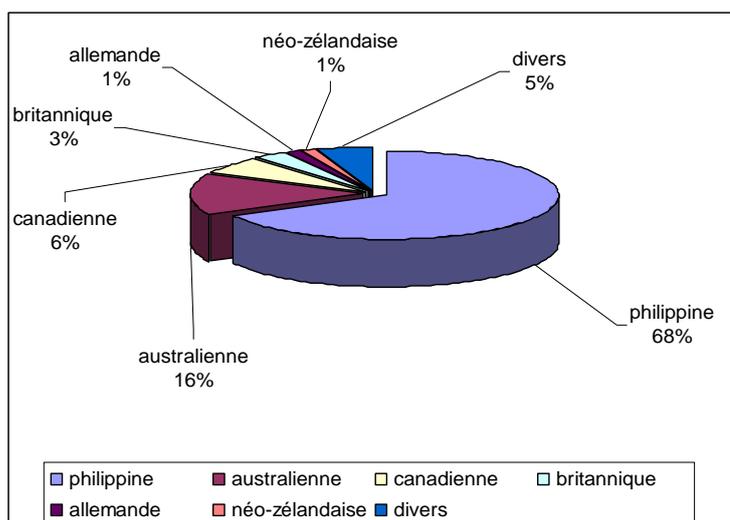
Projet	1er sem-2006	2è sem-2006	1er sem-2007	2è sem-2007	1er sem-2008	2è sem-2008
Autres	338	352	405	325	308	322
Goro	840	911	1217	2423	2257	1638
Koniambo	5	8	10	12	20	47
Total annuel	2454		4392		4592	



En matière de travail des étrangers, les points à noter sont la stabilisation des dossiers non miniers d'une part, un nombre de travailleurs étrangers en progression lente pour le projet de l'usine du Nord d'autre part, la régression encore faible en 2008 des effectifs de Goro.

1.1 **Autorisations de travail délivrées dans le cadre de la construction de Goro-Nickel**

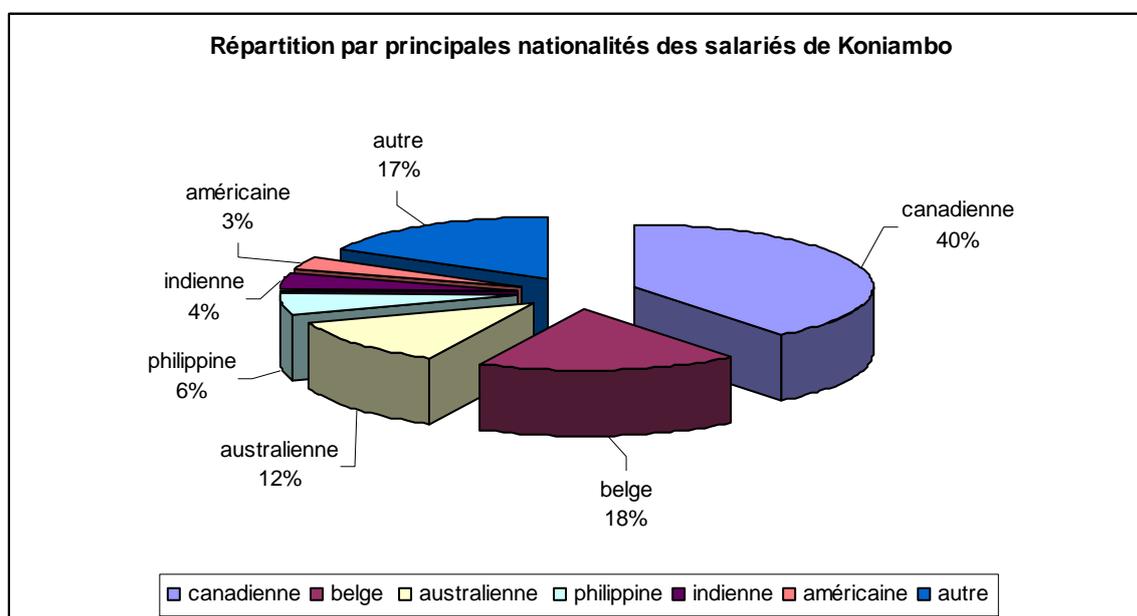
Répartition par nationalités des demandes d'autorisations de travail accordées sur Goro en 2008.



La typologie des personnels étrangers reste la même avec des personnels qualifiés issus pour l'essentiel des pays situés en dehors de la zone asiatique, et des personnels d'exécutions de nationalité philippine à près de 70 %.

1.2 Autorisations de travail traitées dans le cadre de la construction de l'usine Koniambo-Nickel

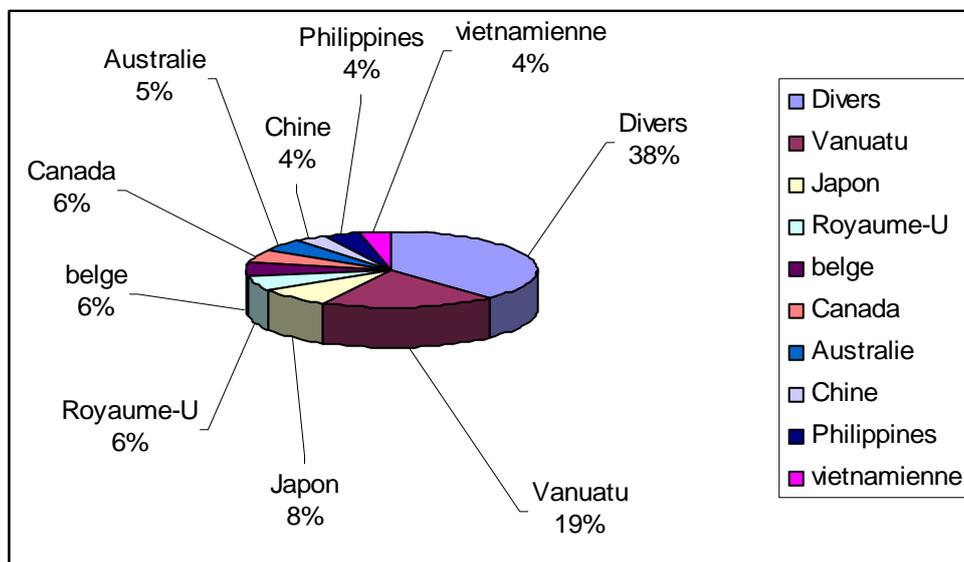
Répartition par nationalités des demandes d'autorisations de travail accordées sur Koniambo en 2008.



Les ressortissants de nationalité canadienne représentent l'essentiel des demandes (40 %) sur le chantier de Vavouto.

1.3 Les autres autorisations de travail

Répartition par nationalités des demandes d'autorisations de travail accordées hors projets miniers en 2008.



Comparé à l'année précédente, on observe d'une part, une diminution de la proportion des ressortissants vanuatuans par rapport aux autres nationalités et d'autre part la diminution du nombre, d'autorisations de travail délivrées à ces ressortissants.

Par ailleurs, on constate une grande dispersion des nationalités : on dénombre plus d'une quarantaine de pays différents et la proportion de toutes ces nationalités comptant moins d'une vingtaine de ressortissants représente plus du tiers dans la répartition globale.

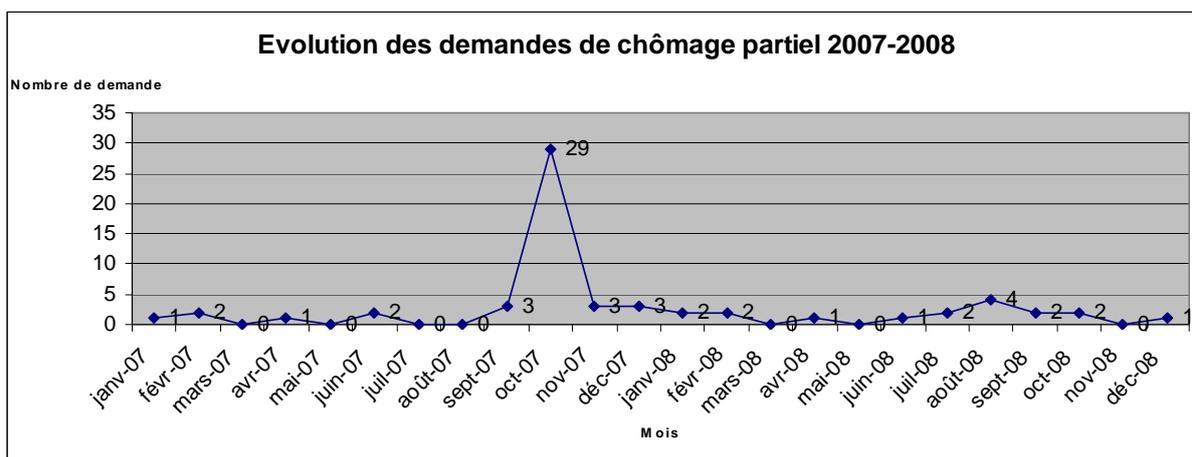
2. Chômage partiel

2.1 Evolution des demandes.

17 dossiers de demande de chômage partiel ont été traités en 2008, contre 44 au cours de l'année 2007. Cette forte diminution de 61 % entre les deux années s'explique par l'absence de mouvements sociaux de grande ampleur, excepté le blocage de la mine de Kopéto.

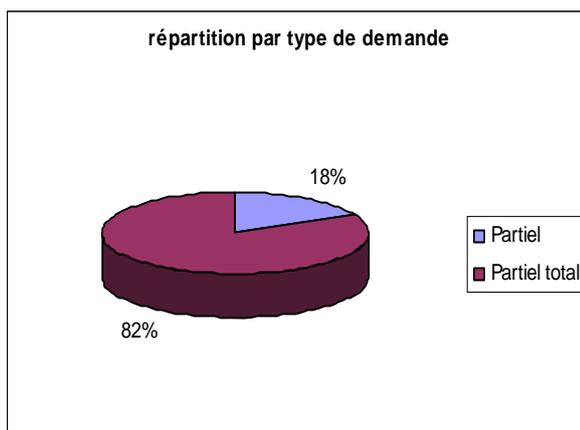
Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris 14 arrêtés accordant le bénéfice du chômage partiel, et 2 arrêtés de refus. Une demande était en cours d'instruction à la fin de l'année 2008.

Par ailleurs, près d'une quinzaine d'entreprises, notamment dans le secteur hôtelier, se sont renseignées sur la procédure de chômage partiel sans toutefois constituer de dossier.



2.2 Répartition par type de demande.

Tout comme les années précédentes, les entreprises ont majoritairement eu recours au bénéfice du chômage partiel dit total (correspondant à un arrêt de l'activité) pour 82 % des demandes, au détriment du chômage partiel (cas du ralentissement de l'activité) qui représente 18 % des demandes.



2.3. Causes de chômage partiel.

5 demandes de chômage partiel ont été déposées dans le cadre du blocage de la mine de Kopéto, tandis que 4 demandes l'ont été pour des difficultés d'approvisionnement. Enfin, 5 sociétés ont fait une demande pour des causes diverses telles qu'un sinistre ou des travaux de transformation.

Les 2 dossiers qui ont fait l'objet d'un arrêté de refus n'entraient pas dans les cas d'ouverture de l'indemnisation du chômage partiel.

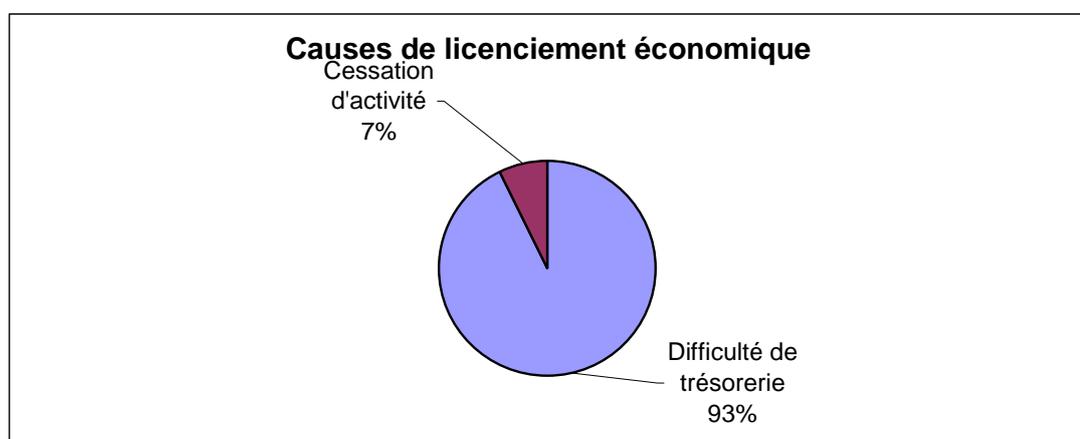
3. Licenciements économiques notifiés à la direction du travail et de l'emploi.

33 entreprises ont procédé à un licenciement économique au cours de l'année 2008, touchant 114 salariés dans 6 secteurs d'activités. Deux constats peuvent être faits :

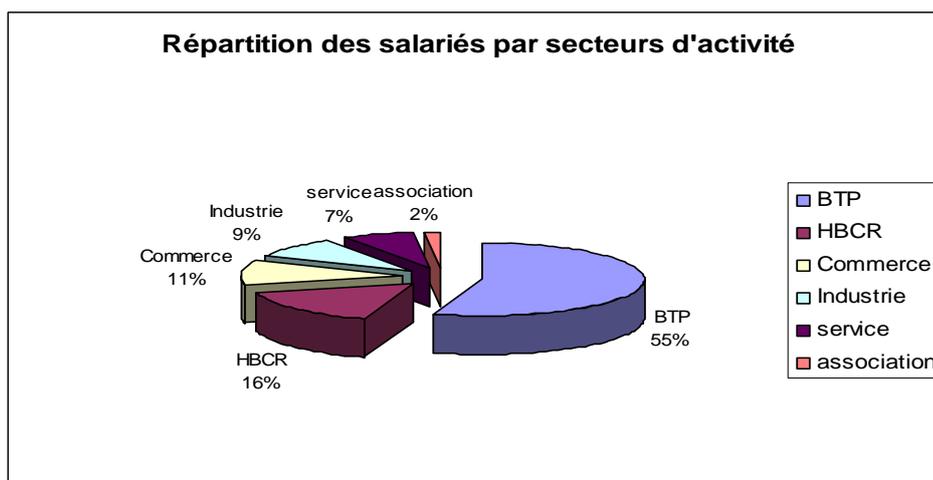
1° Comme les années précédentes, le nombre de licenciements économiques est globalement peu élevé ;

2° Si le nombre d'entreprises concernées a peu progressé (5 entreprises en plus) en revanche le nombre de salariés licenciés est lui en forte hausse passant de 69 à 114, soit environ 65% en plus. Les entreprises ont donc, en règle générale, licenciés plus de salariés.

3.1 Causes de licenciement économique.



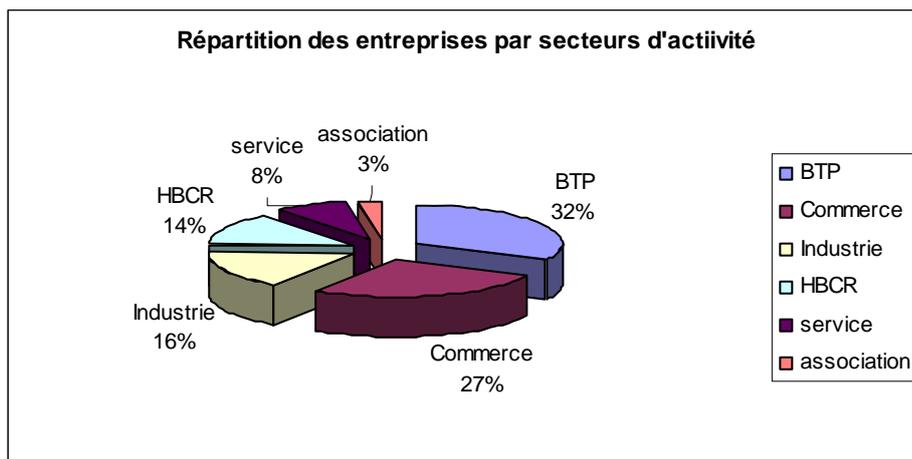
3.2 Répartition des salariés par secteur d'activité.



Service : Cabinet de géomètre, coursier, gardiennage.

En termes de salariés, le secteur du BTP est le plus touché, pour la deuxième année consécutive, par des mesures de licenciement économique. En effet, ce secteur regroupe à lui seul, plus de la moitié des salariés licenciés au cours de l'année 2008, soit au total 67 salariés licenciés par 12 entreprises. Sont également touchés de manière significative, le secteur des HBCR avec 20 salariés licenciés par 5 entreprises et le secteur du commerce qui représente 12 salariés licenciés par 10 entreprises. Viennent ensuite le secteur de l'industrie avec 11 salariés licenciés par 6 entreprises et le secteur des services avec 9 salariés licenciés par 3 entreprises. Par ailleurs une association a licencié 2 de ses salariés.

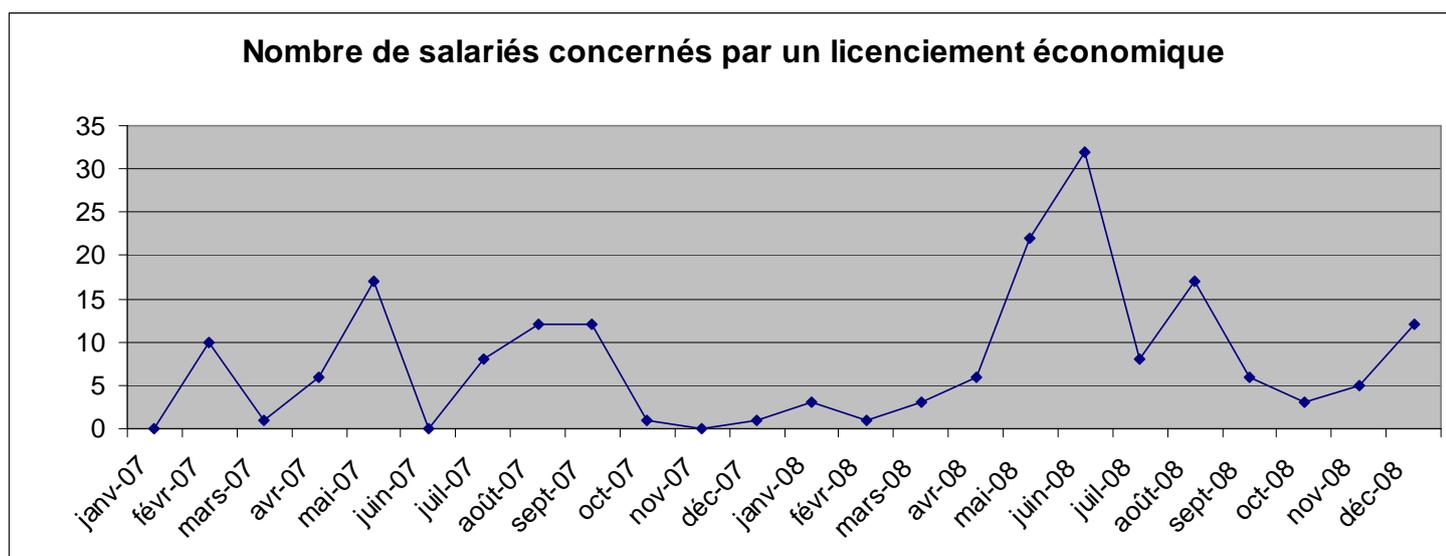
3.3 Répartition des entreprises par secteur d'activité



Service : Cabinet de géomètre, coursier, gardiennage.

Les secteurs, en nombre d'entreprises, ayant le plus eu recours à la mesure de licenciement économique sont les secteurs du BTP à 32 %, du commerce pour 27 %, de l'industrie pour 16 % et enfin des HBCR pour 14 %.

3.4 Evolution du nombre de licenciement économique



La courbe du nombre de salariés licenciés pour raison économique met en évidence deux pics importants. Le premier se situe au mois de mai avec 22 salariés licenciés dont presque la moitié par une même société. Le pic du mois de juin correspond au licenciement économique mis en place par une importante société de BTP pour 23 de ses salariés. Cumulé aux autres entreprises, les licenciements du mois de juin représentent un effectif total de 32 licenciements. Sur les autres mois, la variation des effectifs licenciés est comprise entre 1 et 17.

4. Les travailleurs handicapés.

Les déclarations reçues à la direction du travail et de l'emploi en février 2008 permettent de faire une analyse succincte sur l'emploi des travailleurs handicapés en 2007.

455 entreprises assujetties à l'obligation de déclaration d'emploi ont été recensées en 2007. On compte 350 travailleurs handicapés ou assimilés employés par 140 entreprises.

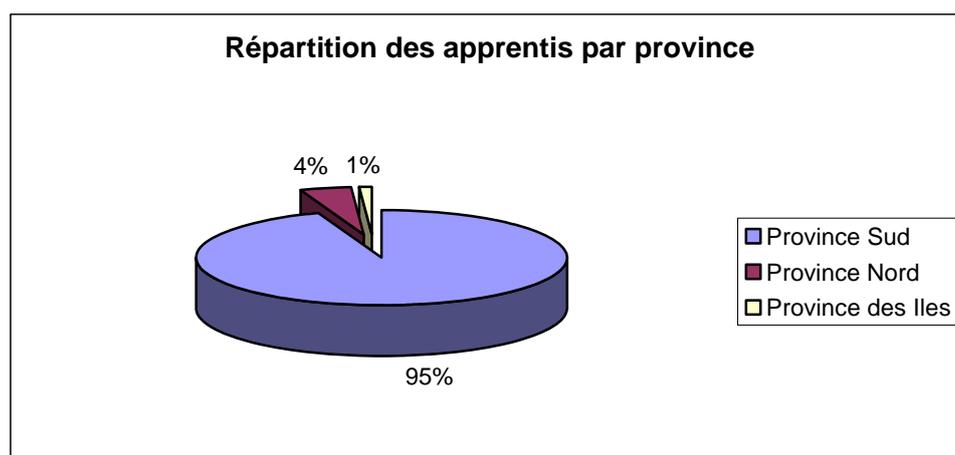
5. L'apprentissage et les contrats de qualifications

Sur l'année 2008, le niveau du nombre d'agréments s'établit à 297, soit légèrement en recul par rapport à l'année dernière, mais dans l'évolution générale de la tendance sur plusieurs années.

Le nombre de contrats s'établit quant à lui à 701 en 2008, contre 708 en 2007 tandis que le taux de résiliation des contrats s'élève à 33%, soit une très légère hausse par rapport à 2007.

5.1 Répartition géographique

PROVINCES	
Province Sud	663
Province Nord	31
Province des Iles	7



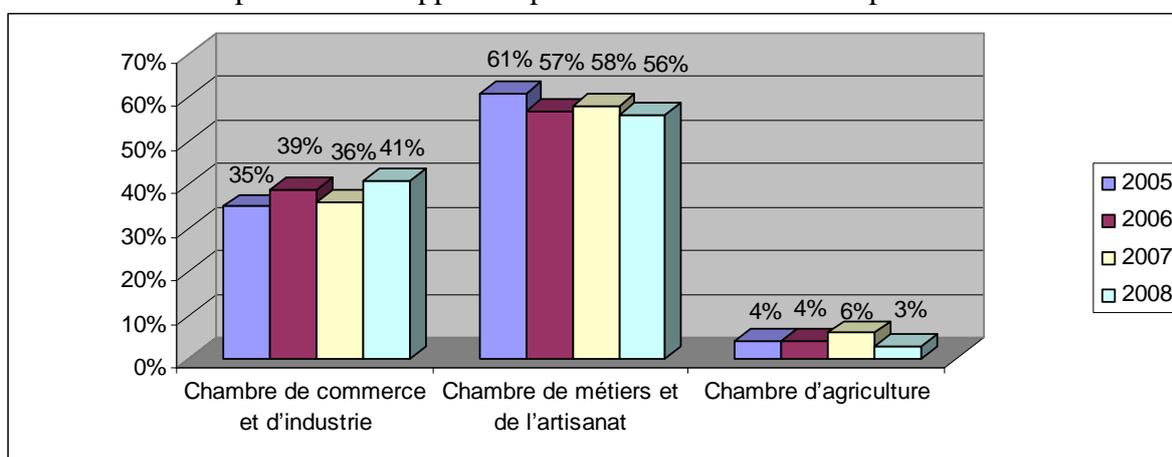
La répartition par province en 2008 est pratiquement identique à celle de l'année précédente soit une quasi concentration des apprentis sur la province Sud (95 % des apprentis en contre 96 % en 2007).

5.2 Répartition des apprentis par chambre consulaire

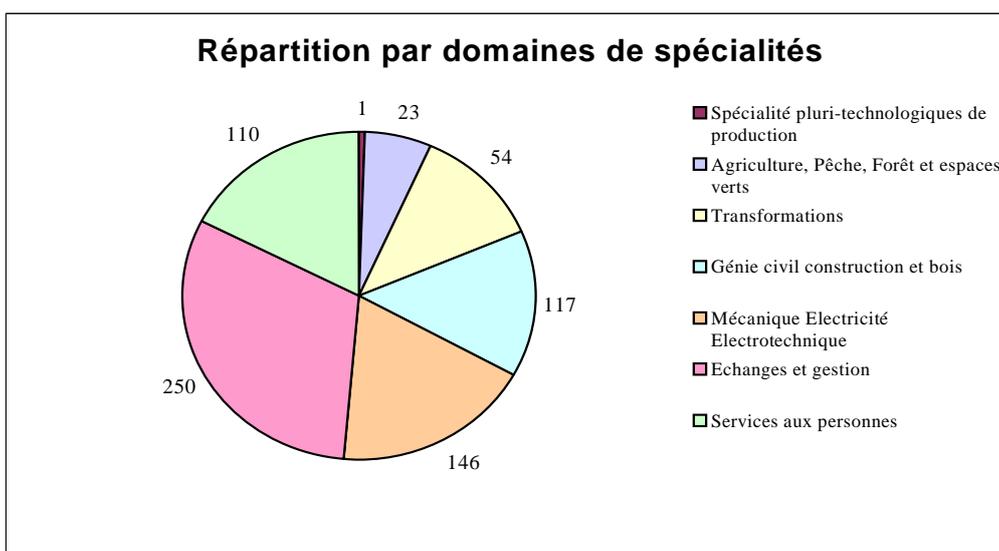
	2005	2006	2007	2008
Chambre de commerce et d'industrie	35%	39%	36%	41%
Chambre de métiers et de l'artisanat	61%	57%	58%	56%
Chambre d'agriculture	4%	4%	6%	3%

En matière de répartition entre les chambres consulaires, l'essentiel des apprentis sont partagés entre la chambre de métiers et de l'artisanat et la chambre de commerce et d'industrie.

Répartition des apprentis par chambre consulaire depuis 2005



5.3 Répartition par domaines de spécialités



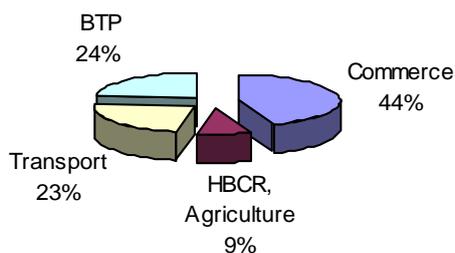
6. Travail temporaire

En 2008, les chiffres de du travail temporaire ont tous augmentés par rapport à l'année précédente. Ainsi, les 11 agences de travail temporaire ont employé 23276 **intérimaires** (+ 13 points) pour 23320 **contrats** conclus (+ 2 points), ce qui représentent 10340 **salariés travaillant à temps plein** (+ 17 points). 6084 **entreprises utilisatrices** ont fait appel à des agences de travail temporaire (+ 12 points).

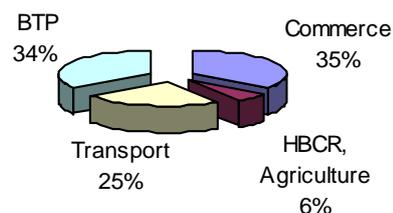
La répartition des données a été faite par secteur d'activité tel que défini dans le tableau ci-après.

Commerce, banques, assurances, ateliers de couture, bureaux administratifs, gens de maison	Commerce
Santé, hôtels, bars, cafés, restaurants, agriculture	HBCR, Agriculture
Transports, manutention mécanique	Transport
BTP, mines et carrières, scieries	BTP

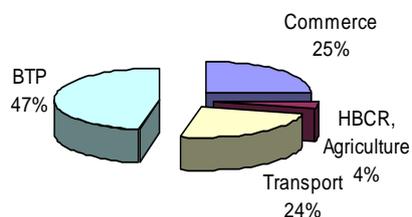
Répartition des contrats par secteur



Répartition des intérimaires par secteur



Répartition en équivalent temps plein par secteur



Répartition des entreprises utilisatrices par secteur

